

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 24 (1974)

Heft: 1

Artikel: Georges Joseph Schmitt, le confédéré de Fribourg et les républicains français : documents inédits

Autor: Vuilleumier, Marc

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-86213>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

MISZELLE MÉLANGE

GEORGES JOSEPH SCHMITT, LE CONFÉDÉRÉ DE FRIBOURG ET LES RÉPUBLICAINS FRANÇAIS DOCUMENTS INÉDITS

Par MARC VUILLEUMIER

On sait depuis longtemps qu'à l'époque du second Empire le *Confédéré* de Fribourg servait d'organe aux républicains français; les émigrés, la proscription, comme l'on disait, aussi bien que ceux qui étaient demeurés au pays disposaient, avec cette feuille suisse d'apparence très locale, d'une tribune toujours disponible pour leurs attaques incessantes contre le régime de Badin-guet. Le fait était bien connu des contemporains et, plus particulièrement, du gouvernement et de l'administration impériales. On en trouve de nombreuses preuves dans la correspondance des diplomates français en Suisse, dans les rapports dus aux fonctionnaires des départements frontière et dans divers autres journaux. Dès 1882, l'un des correspondants alsaciens du *Confédéré*, l'avocat et homme politique Maurice Engelhardt (1819-1891), révéla, dans ses souvenirs, comment le journal fribourgeois avait été soutenu financièrement par les républicains français, alsaciens pour une grande part, et par quels moyens ceux-ci l'alimentaient en correspondances hostiles à l'Empire¹. En 1905, parurent les «Souvenirs de jeunesse» d'Auguste Scheurer-Kestner, décédé six ans auparavant, qui confirmaient le témoignage d'Engelhardt et fournissaient de nouvelles précisions sur le rôle de Charras².

Depuis, tous les historiens mentionnent le *Confédéré* et la *Nation* de Bruxelles parmi les journaux qui, à l'étranger, étaient ouverts aux républicains français³. En 1959, ici même, paraissait un article d'ensemble sur le journal

¹ MAURICE ENGELHARDT, «La contrebande politique sur la frontière du Rhin pendant le second Empire», in: *Revue alsacienne*, VI^e année (1882/83), p. 116-123.

² *La Revue (ancienne Revue des Revues)*, vol. LIV et LV (1905), et en volume, Paris 1905, IV + 340 p.

³ Le premier fut sans doute IOURI TCHERNOFF, *Le parti républicain au coup d'Etat et sous le second Empire, d'après des documents et des souvenirs inédits*, Paris 1906, p. 143

fribourgeois et son attitude à l'égard de l'Empire, tandis que, dix ans plus tard, un ouvrage consacré à Charras examinait à nouveau l'influence du colonel sur la rédaction du journal⁴.

Cependant, il faut bien avouer que, malgré les multiples apports de ces publications, de nombreux points restent encore obscurs et que nous ignorons tout de l'histoire interne du journal⁵. Quels étaient, à un moment donné, les correspondants? A qui faut-il attribuer tel ou tel article? Comment s'équilibraient les exigences, souvent contradictoires, de la politique radicale fribourgeoise et de la polémique républicaine contre le second Empire⁶? Autant de questions auxquelles, la plupart du temps, il est impossible de répondre.

C'est pourquoi il nous a paru utile, en vue de recherches ultérieures et pour faciliter la tâche de ceux qui, pour une raison ou pour une autre, auront à consulter le *Confédéré*, de regrouper un certain nombre de documents inédits concernant le journal radical fribourgeois et son rédacteur Georges Joseph Schmitt.

Georges Joseph Schmitt, de Mulhouse, ancien instituteur, lancé dans le journalisme sous la deuxième République, était, au moment du coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, rédacteur de l'hebdomadaire *Die Volksrepublik*, qui paraissait à Colmar⁷. La Commission mixte du Haut-Rhin le condamna à l'expulsion du territoire français, mais ce fut par contumace, car Schmitt avait réussi à s'enfuir et se trouvait déjà en Suisse. En effet, s'il était à Colmar le 2 décembre, il n'avait pas tardé à quitter la ville pour échapper à une arrestation; le 6, il avait gagné Mulhouse, où il disposait de nombreuses relations familiales et autres qui lui avaient permis de se cacher sans trop de difficulté. Le 9 décembre au soir, il avait franchi la fron-

⁴ JEAN-JACQUES BOUQUET, «La politique du second Empire vue par le «Confédéré» de Fribourg, in: *Revue suisse d'histoire*, 9 (1959), p. 46-75. ADRIEN JENNY, *Jean-Baptiste Adolphe Charras und die politische Emigration nach dem Staatsstreich Louis-Napoléon Bonaparte. Gestalten, Ideen und Werke französischer Flüchtlinge*, Basel, Stuttgart 1969, XIV + 299 p. Cf. notre compte rendu dans *Revue suisse d'histoire*, 20 (1970), p. 711-714.

⁵ Comme c'est très souvent le cas, le journal, disparu en 1907, n'a pas laissé d'archives; interrogées à ce sujet, les Archives de l'Etat de Fribourg nous ont répondu: «Notre archiviste cantonal G. Corpataux (en fonction depuis 50 ans), qui a connu, dans sa jeunesse, M. Delaspre, l'imprimeur des dernières années du *Confédéré*..., nous a déclaré catégoriquement qu'il n'avait jamais existé d'archives proprement dites de ce journal» (27 décembre 1960). On ne connaît pas l'existence de papiers personnels (G. J. Schmitt, Charras, J. Schaller...) dont la consultation pourrait permettre de combler cette lacune.

⁶ Voir à ce sujet la lettre de Schmitt expliquant pour quelles raisons il ne peut publier tel quel l'article que lui avait envoyé Edgar Quinet sur les décrets du 24 novembre 1860 dans l'ouvrage de MARCEL DUPASQUIER, *Edgar Quinet en Suisse. Douze années d'exil (1858-1870)*, Neuchâtel 1959, p. 210 (paru auparavant dans la *Revue suisse d'histoire* (1957), p. 172/73).

⁷ Sur ce journaliste, cf. PAUL LEUILLOT, «La presse et l'histoire. Notes sur la presse en Alsace sous la seconde République et le second Empire», in: *Cahiers de l'Association interuniversitaire de l'Est*, 7, Strasbourg 1965, p. 25 et s., p. 84-86; A. JENNY, *J.-B. A. Charras...*, p. 182-185; *Dictionnaire du mouvement ouvrier français* publié sous la direction de JEAN MAITRON, t. 3, Paris 1966. On trouvera son portrait dans l'ouvrage de M^{me} O. GERVIN-CASSAL, *Histoire d'un petit exilé*, chap. VIII, s.l.n.d. (vers 1912).

tière et s'était trouvé, le 10, à Bâle, avec quelques autres proscrits d'Alsace. Les arrêtés antérieurs du Conseil fédéral interdisaient aux réfugiés de séjourner dans les cantons limitrophes de la France; aussi, le 15 décembre, Schmitt quitta-t-il Bâle pour la capitale fédérale⁸.

Mais ces cinq jours avaient suffi pour que, le 16 décembre 1851, informé par le préfet du Haut-Rhin, le chargé d'affaires français à Berne se plaignît de la présence de Schmitt dans la cité rhénane, ainsi que de celle de Flocon, l'ancien ministre de la deuxième République, et d'un autre Alsacien, le journaliste Chrétien Frédéric Meyer; le diplomate attira l'attention du Président de la Confédération, Furrer, sur le danger que représentait la présence de ces «démagogues» pour la tranquillité de l'Alsace voisine⁹.

A Berne, Schmitt s'adressa directement au conseiller fédéral Henri Druey, chargé du Département de Justice et Police, et en obtint un laissez-passer d'une dizaine de jours pour aller régler ses affaires personnelles à Bâle, où il séjourna du 9 au 27 janvier 1852. De sa longue lettre au «citoyen Druey» pour lui demander une prolongation de son autorisation, relevons ces quelques passages qui nous montrent bien les difficultés matérielles auxquelles se heurtaient les proscrits et la façon dont ils s'y prenaient pour sauvegarder ce qui pouvait l'être de leur patrimoine familial:

«Les modestes propriétés que j'ai acquises pendant mon mariage sont vendues. Pour garantir mon mobilier j'ai fait un contrat de louage avec le propriétaire de la maison que j'habite. A cet égard, les hommes de loi trouvent ma position en règle. Mais un nouvel incident se produit, auquel je ne songeais pas, et cet incident est très grave. Les parents de ma femme ont pour 4000 à 5000 fr. d'immeubles. Ils sont vieux et infirmes. En cas de mort, la part qui revient à ma femme tombe sous le régime de la communauté et par conséquent devient saisissable par le fisc. Dans cet état de choses, les gens de justice opinent pour une donation entre vifs en forme de partage anticipé, ou vice-versa. [...] Vous voyez, citoyen Conseiller, que c'est toute une affaire dont je ne puis abandonner le soin à d'autres et pour la conclusion de laquelle je dois être à proximité. [...] Le chef de la police de Bâle, M. Bischoff, qui m'a traité avec urbanité et délicatesse, pourra témoigner de ma conduite. Depuis une huitaine que je séjourne en cette ville, je ne suis allé dans aucun lieu public; je n'ai vu aucun de mes amis politiques de France; je ne sors de ma chambre que pour prendre mes repas; en un mot, je me conduis comme doit le faire un homme qui représente une idée de la réalisation de laquelle dépend le bonheur de l'humanité.»

⁸ Indications tirées du mémoire de Schmitt, daté du 29 janvier 1852, qui figure à son dossier aux Archives fédérales, à Berne (Département de Justice et Police, Flüchtlinge, carton 61).

⁹ Archives du ministère des Affaires Etrangères, Paris (= AMAE), Correspondance politique, Suisse, t. 569, Berne, 16 décembre 1851, n° 557. La réponse de Furrer dont une copie est insérée un peu plus loin (27 décembre 1851) relevait que Schmitt et ses amis n'avaient fait que transiter par le territoire de Bâle-Campagne.

Cette dernière assertion fut corroborée par le directeur de la police bâloise: Schmitt, domicilié non loin d'une des portes de la ville, sur la rive droite du Rhin, vivait très retiré et ne se montrait pas dans les rues. Aussi lui accorda-t-on huit jours supplémentaires¹⁰.

Rentré à Berne le 27 janvier 1852, Schmitt n'en bougea pas jusqu'au mois de mai. A ce moment là, comme nous l'apprend sa lettre à Druey (doc. I), il demanda l'autorisation de séjourner quelque temps à Bâle pour y terminer ses affaires et de s'établir à Aarau, avec sa famille. Cette lettre est intéressante car elle nous montre à quel point Schmitt se séparait de nombre de ses collègues qui avaient condamné l'attitude de la Confédération à leur égard et les mesures d'internement prises à l'encontre des réfugiés. Nous ne pouvons, bien sûr, faire la part de la sincérité et des précautions tactiques qui entrèrent dans cette prise de position, mais il semble bien que Schmitt, qui avait appartenu à l'aile modérée des républicains socialistes alsaciens, se soit effectivement distancé de toutes les activités de ses correligionnaires politiques.

Ayant reçu les autorisations demandées, l'ancien journaliste passa quinze jours à Bâle et, le 31 mai 1852, gagna Aarau où sa famille le rejoindra le 30 juin. Cependant, ce court séjour dans la cité rhénane provoqua une démarche de Salignac-Fénelon, ministre de France à Berne, qui réclama l'internement de Schmitt. La police bâloise avait en effet informé le commissaire français de Saint-Louis de la présence, pour quinze jours, du réfugié; le fonctionnaire avait fait son rapport au préfet qui, à son tour, en avait rédigé un pour Paris, d'où une copie en était parvenue à Berne, par l'intermédiaire des Affaires étrangères. Druey expliqua que Schmitt avait bénéficié d'une autorisation exceptionnelle et justifiée dont il n'avait nullement abusé, mais le diplomate revint à la charge, regrettant cette permission:

«M. Schmitt a été l'un des boute-feu les plus actifs de Colmar; il est expulsé de France et sa présence dans le voisinage du Haut-Rhin ne peut qu'exercer une influence funeste sur les têtes chaudes de cette contrée. J'attache donc un grand prix à ce que Votre Excellence maintienne dorénavant avec rigueur le juste internement qu'elle a décrété contre cet individu, les considérations particulières et les convenances de famille d'un réfugié devant céder naturellement devant les considérations générales et les raisons d'une nature politique.»

Bien que le Conseil fédéral eût été obligé de céder sur de nombreux points aux exigences des puissances, expulsant des réfugiés et en internant beaucoup d'autres à l'intérieur de la Suisse, il avait toujours pris soin de maintenir sa souveraineté et de ne pas admettre qu'on lui dictât sa conduite; aussi se devait-il de réagir au ton comminatoire du représentant de la France. Druey le fit en s'abstenant de répondre jusqu'au jour où, le 28 juin 1852,

¹⁰ Schmitt à Druey, 17 janvier 1852, rapport de Bischoff à Druey, 17 janvier 1852, Archives fédérales, *ibid.*

Salignac-Fénelon vint à nouveau se plaindre en prétendant que Schmitt «ne cesse de faire des apparitions à Bâle¹¹». «Il existe évidemment entre M. Druey et M. Schmitt une secrète connivence dans le but de tromper la France sur les allées et venues de ce réfugié», écrivait le soupçonneux diplomate à son ministre à Paris¹².

Mais l'enquête ne tarda pas à prouver que les accusations françaises étaient totalement infondées. Schmitt fournit des témoignages légalisés prouvant qu'il n'avait pas quitté Aarau, ce que confirma le Département de police argovien; il avait refusé aussi bien une invitation au tir de Lenzbourg qu'une rencontre à Baden avec son ami Dittmar, de Sainte-Marie-aux-Mines; pourtant, «c'était bien tentant: un bon dîner pour un socialiste, et lorgner «le futur roi des Français» pour un démocrate» (le prétendant prenait en effet les eaux à Baden)¹³. Apprenant qu'on l'accusait entre autres d'entretenir une importante correspondance politique, Schmitt envoya à Druey, le 2 juillet 1852, un relevé de ses lettres: «1- J'ai demandé qu'on m'envoyât le *Siècle*. Ces messieurs n'ayant pas répondu, j'ai prié E. de Girardin de m'envoyer la *Presse*. Il l'a fait instantanément. Je l'en ai remercié. Il est arrivé deux fois en quinze jours, la feuille est restée ailleurs plusieurs fois de suite; j'ai réclamé chaque fois à Paris. Voilà cinq lettres. 2- MM. Schlumberger de Mulhouse et Mühlenbach, ancien représentant, étant morts, j'ai écrit des lettres de condoléances à leurs familles.»

Toutes ces lettres avaient d'ailleurs leur adresse écrite de sa main, ce qui, vu son horrible écriture, suffisait infailliblement à identifier leur auteur partout en Alsace! Il ne pouvait donc s'agir d'activités conspiratrices.

«Quant à des correspondances politiques, je n'en ai point. En fait de nouvelles, je ne sais que ce que je lis dans l'*Allgemeine Zeitung*. En écrivant en Alsace, je relate quelquefois une partie des canards que j'y ai ramassés. Je ne fais point de propagande. Je n'écris dans aucun journal. Mon action politique d'autrefois s'est concentrée dans mon cerveau qui pense et dans mon cœur qui désire.

D'ailleurs, à quoi servirait mon action en supposant que je puisse et voulusse provoquer un mouvement en Alsace? A faire écraser les imprudents qui donneraient dans un pareil piège et à rendre malheureuses des centaines de familles. J'attends *tout* du temps, *peu* des hommes, *rien* des diverses couches d'émigration¹⁴.»

¹¹ Salignac-Fénelon à Druey, 4 juin 1852. En marge, Druey a inscrit: «28 juin 52. Accusé réception et expliqué pourquoi le Dépt n'a pas cru devoir répondre à cet office.» Salignac-Fénelon à Druey, 28 juin 1852, *ibid.*

¹² AMAE, Suisse, Affaires diverses, carton 11, Réfugiés 1851/52, 28 juin 1852.

¹³ Archives fédérales, *ibid.*

¹⁴ Archives fédérales, *ibid.* Mentionnons encore le reste de cette correspondance: 3. M. Yves, avocat à Colmar, pour obtenir un passeport pour les siens. 4. Chauffour, avocat, Clavié, greffier, Gottschalk, commis-greffier, tous trois au tribunal d'Altkirch. 5. Divers huissiers et avoués. 6. Divers débiteurs. 7. L'Huillier, professeur à Mulhouse, pour lui demander un manuel scolaire. M^{lle} Vernet, institutrice à Beblenheim, qui a recueilli sa

A lire la lettre de Schmitt à Emile de Girardin (doc. II), on estimera peut-être que sa correspondance n'était pas aussi apolitique qu'il le prétendait.

Rien d'étonnant donc si Salignac-Fénelon, auquel on avait communiqué la lettre de Schmitt, l'avait lue avec scepticisme :

«Ce document a le tort de trop prouver et par conséquent de ne rien prouver», déclara l'ambassadeur, en même temps qu'il en expédiait la copie à Paris, le 4 juillet 1852. Certes, les dénégations formelles de Druey le faisaient douter de la réalité du prétendu retour du proscrit à Bâle, «mais ce chef de la police fédérale est si lié d'ancienne date avec la presse radicale, et les termes pleins d'intérêt avec lesquels il me parle de M. Schmitt sont si bien de nature à faire supposer que ce dernier possède quelques secrets qui forcent le Conseil fédéral à le ménager, que la Légation de France à Berne et nos fonctionnaires à la frontière doivent continuer à surveiller avec soin cette notabilité révolutionnaire. M. Schmitt est d'ailleurs peu scrupuleux sur les moyens de se recommander. C'est ainsi qu'il a dit à M. Druey que le ministre de la Police générale, M. le Préfet du Haut-Rhin et moi, nous nous intéressions à lui, soit pour le faire rentrer en France, soit pour lui fournir au moins un passeport pour rester en Suisse. Or, M. le Préfet du Haut-Rhin lui a précisément refusé ce passeport et lorsqu'il en a fait demander un, après ce refus, à ma chancellerie, je le lui ai également refusé, vu qu'un pareil document ne se donne que sur des titres justificatifs, délivrés par des autorités connues, titres qu'il n'a jamais pu me présenter¹⁵.»

Il nous faut maintenant brièvement examiner les circonstances dans lesquelles, en 1850, Schmitt et Emile de Girardin s'étaient connus. Le directeur de la *Presse*, qui cherchait à jouer un rôle politique, s'était, dès 1849, rallié à l'opposition socialiste. Mais il s'y heurtait à de nombreuses réticences et l'on se montrait fort méfiant à l'égard de cet ancien député de Louis-Philippe. Écarté à deux reprises des listes démocratiques, il parvint finalement à se faire désigner par le comité socialiste de Paris comme candidat lors d'une élection complémentaire, pour le remplacement d'un député démissionnaire, dans le Bas-Rhin. Mais ce fut au prix d'une scission dans le camp républicain : Flocon, venu de Paris, combattit la candidature du riche journaliste qui fut néanmoins élu, les 9 et 10 juin 1850¹⁶. Après la campagne électorale, Flocon, entré à la rédaction du *Démocrate du Rhin*, à Strasbourg, poursuivit son opposition, ainsi qu'en témoigne une lettre du principal lieutenant de Girardin en Alsace : «Flocon se conduit fort mal, il nous a mis au *Démocrate* un sieur Meyer de Colmar, révolutionnaire de première trempe qui

filie aînée. 9. A ses amis de Mulhouse, Thann, Colmar et Sainte-Marie-aux-Mines qui étaient en tête de la souscription ouverte en sa faveur.

¹⁵ AMAE, *ibid.*

¹⁶ HENRI SCHAEFFER, «L'élection d'Emile de Girardin député du Bas-Rhin», in : *Revue d'histoire moderne*, 12 (1937), p. 36-56.

pense comme un âne et écrit comme un cheval. Lui, Flocon, essaye en ce moment de révolutionner dans le même sens la presse du Haut-Rhin. Mais il n'aura pas raison de Schmitt. Il paraît avoir une mission de quelque centre secret de Paris pour se créer une espèce de proconsulat révolutionnaire dans les départements de l'Est. Il n'a néanmoins aucun argent à sa disposition; car [?] il vit à peu près sur les crochets de tout le monde¹⁷.»

Effectivement, Schmitt s'attacha à déjouer les projets de Flocon et dressa tout un plan de lutte, préparant une déclaration de principes socialistes contre lui¹⁸. Aussi était-il en excellents termes avec le directeur de la *Presse*. Rien d'étonnant donc qu'il se soit adressé à lui, alors qu'il se trouvait dans une situation difficile. La lettre que nous publions (la seule qui ait été conservée) est surprenante parce qu'on y voit Schmitt se refuser, au nom de ses convictions, à faire ce qu'il acceptera moins de deux ans plus tard: «rédiger le journal gouvernemental à Fribourg» (doc. II).

L'existence du proscrit dans la petite ville d'Aarau n'était pas facile, ainsi qu'en témoigne la lettre par laquelle il pria Druey d'appuyer sa demande de renouvellement de permis de séjour, le 28 novembre 1852: «Assailli de maladies dans la personne de mes enfants et dans la mienne propre, j'ai encore vu ravager par la grêle notre petite récolte en vin. Heureusement que mes amis ont continué à me secourir, et que, grâce à la proximité, nos parents ont pu nous envoyer des comestibles. J'ai acquis la bienveillance du gouvernement argovien. Il m'a permis de faire un examen et j'ai obtenu le diplôme de maître de français pour les écoles secondaires. Mais, malgré annonces et démarches de toutes sortes, je n'ai pu avoir d'emploi et les leçons particulières sont extrêmement rares. Je consacre donc tout mon temps à l'éducation de mes enfants et à l'étude des institutions suisses. On a fait à Paris des démarches pour m'obtenir un passeport. C'était en vain. C'est pourquoi, et ne prévoyant pas de changement dans la ligne politique de l'homme de décembre, encore moins le triomphe prochain du droit démocratique – je viens vous prier de me continuer votre bienveillante protection¹⁹.»

Après avoir passé 1853 dans cette situation décourageante, Schmitt finit par accepter ce qu'il avait d'abord refusé et, en 1854, entra à la rédaction du *Confédéré*, à Fribourg. Antibonapartiste, le journal l'était déjà et la venue de l'ancien rédacteur de la *Volksrepublik*, le financement partiel par le colonel Charras et son groupe, dès 1858, ne firent qu'accentuer une tendance qui existait déjà. Si ces éléments ne demeurèrent pas sans influencer la rédac-

¹⁷ Lettre de Toulgoët à E. de Girardin, Strasbourg, 4 septembre 1850, Papiers Nefftzer, Archives nationales, Paris, 113 AP 3. Toulgoët, ancien président du club phalans-térien de Strasbourg, était l'un des directeurs du *Démocrate*. Chrétien Frédéric Meyer se réfugia en Suisse au lendemain du coup d'Etat. Il vécut à Genève, et, après diverses vicissitudes, alla s'établir à Bruxelles.

¹⁸ Toulgoët à E. de Girardin, 12 septembre 1850, *ibid.* Cette série de lettres fournit nombre de renseignements sur la campagne et l'élection de Girardin ainsi que sur les conflits politiques entre les républicains alsaciens.

¹⁹ Archives fédérales, *ibid.*

tion du journal, ils n'y déterminèrent aucun tournant marquant. De ce fait, il est difficile de fixer avec précision les étapes de cette prise en charge du journal par les républicains français. Tout au plus peut-on remarquer qu'elle suit de près la perte du pouvoir par les radicaux fribourgeois : battus lors des élections au Grand Conseil, en décembre 1856, ceux-ci sont écartés définitivement du gouvernement l'année suivante. Pour le *Confédéré*, à la perte de tout appui officiel (abonnements, publicité), s'ajouta aussitôt l'hostilité du nouveau régime : en 1858, le journal radical fut, à deux reprises, traduit devant les tribunaux et condamné. Il est fort probable que, sans l'appui du groupe Charras, il aurait eu de la peine à poursuivre sa parution.

De même est-il difficile de percer l'anonymat des articles ; on sait que les correspondants français se recrutaient parmi les amis de Charras, Quinet, Victor Schoelcher, Ledru-Rollin ; que Laurent Pichat, Charles Louis Chassin envoyaient, de France, des correspondances. Mais cela se faisait avec de nombreuses précautions ; adresses de couverture, doubles enveloppes, cheminement détournés, etc.²⁰. De ce fait, le dépouillement du journal et la lecture des quelques lettres de ses rédacteurs et collaborateurs qui sont parvenues jusqu'à nous ne donnent guère d'indications.

La police, l'administration et la diplomatie françaises ne manquèrent pas non plus de s'intéresser au *Confédéré*. Cependant, les indications fournies par leurs documents montrent que, si l'on était tout à fait certain de la participation des républicains français au journal fribourgeois, on était fort mal renseigné sur les modalités et le détail de cette collaboration. Le 29 août 1862, le ministre de l'Intérieur écrivait à celui des Affaires étrangères : « Monsieur le Ministre et cher Collègue, le journal suisse le *Confédéré*, qui passe pour être rédigé par des réfugiés français, contient très souvent des articles d'une grossièreté révoltante dirigés contre l'Empereur, l'Impératrice et les hauts personnages du gouvernement. Ce journal, qui paraît à Fribourg, est vendu publiquement aux gares de Bâle et de Genève, et, malgré l'active surveillance exercée à la frontière, il est, grâce à son format, journellement introduit par les voyageurs sur le territoire de l'Empire. Je ne doute pas, Monsieur le Ministre et cher Collègue, que vous n'appréciez comme moi les inconvénients de cet état de choses, et si la législation qui régit la presse en Suisse permettait d'espérer que des réclamations fussent utilement adressées au gouvernement helvétique, je serais obligé à Votre Excellence d'en faire l'objet d'une communication au Conseil fédéral²¹. »

Mais, l'ambassadeur de France à Berne, le marquis de Turgot, se jugeait fort désarmé : les lois empêchaient toute action administrative du gouverne-

²⁰ Citons ce post-scriptum d'une lettre de Marc Dufraisse à Quinet, écrite de Zurich, le 6 novembre 1860 : « Nous avons de l'inquiétude pour la correspondance du *Confédéré*. Le billet ci-joint donne des avertissements et de nouvelles adresses. Veuillez faire écrire la suscription. Pour Hipp. Duboy : mettre sous enveloppe opaque et faire écrire l'adresse : à Madame Deslandes, rue Jacob 46, Paris. Affranchir et jeter à la poste. » Bibliothèque nationale, Paris, Papiers E. Quinet, NAF 20787.

²¹ AMAE, Suisse, Affaires diverses, carton 14.

ment à l'égard du *Confédéré*; quant à des poursuites judiciaires déclenchées sur demande de la France, il n'y fallait pas songer, car elles se seraient soldées par un échec politique. Aussi s'était-il borné à entretenir confidentiellement le Président de la Confédération des articles du journal fribourgeois et des libelles que vendaient les libraires genevois²².

En 1863, l'attention de la police française fut attirée à nouveau sur le *Confédéré* et son rédacteur que l'on soupçonnait de prendre part à de mystérieux conciliabules entre républicains français et allemands, tandis que l'un de ses amis assurait la liaison entre les réfugiés de Londres et ceux de Suisse, préparant un rapprochement avec le duc d'Aumale. Aussi, le sous-préfet de Gex, Tissot, qui était chargé de ce que l'on appelait «la surveillance politique de Genève²³», proposa-t-il, le 14 juillet 1863, de procéder à une enquête pour savoir quels étaient les véritables rédacteurs du journal fribourgeois: «Vous savez, Monsieur le Préfet, que le *Confédéré* se vend secrètement aux gares qui correspondent avec la France, Genève, Bâle, etc.» Aussi, se proposait-il d'aller enquêter sur place: «Je connais personnellement Mgr. Marillet (*sic*)²⁴, évêque de Fribourg; il m'a manifesté souvent sa sympathie pour la France et son gouvernement et son antipathie pour les agitateurs. Je pourrais faire la course de Fribourg et j'espère trouver là tous les renseignements désirables. Ce serait trois ou quatre jours à prendre après le conseil d'arrondissement²⁵.» Sur préavis favorable du préfet, le ministère de l'Intérieur autorisa Tissot à se rendre à Fribourg, à condition de ne dévoiler sa mission à personne, pas même à l'évêque²⁶. Muni de recommandations verbales et écrites du clergé de Genève pour Mgr. Marilley et d'autres lettres de ses amis «pour les principaux personnages de Fribourg», le fonctionnaire se mit en route, jouant au touriste et s'extasiant bruyamment sur les beautés de la nature. A Fribourg, tous ses interlocuteurs lui expriment naturellement leur réprobation à l'égard du *Confédéré*; «Vésinier et Malardier lui adressent des articles de Lausanne et de Genève; il en reçoit de divers autres cantons de la Suisse et des compilations de nombre de journaux allemands et belges; enfin il doit avoir un correspondant à Paris comme dans le temps le *Journal de Genève* avait M. de Flers». Charles Bergeron et ses amis y collaboraient-ils? Tissot les en soupçonnait, mais n'avait aucune preuve²⁷. Deux jours plus tard, il ajoutait encore: «Schmitt... est un réfugié

²² *Ibid.*, Berne, 19 septembre 1862.

²³ Cf. notre article «La sous-préfecture de Gex et la «surveillance politique» de Genève (1848-1870)», in: *Cahiers d'histoire*, 9/2 (1964), p. 155-185.

²⁴ Emprisonné au château de Chillon, puis exilé par le gouvernement radical fribourgeois, Mgr. Marilley avait vécu à Divonne, non loin de Gex et à quelques pas de la frontière suisse, avant de rentrer dans son diocèse, en 1856.

²⁵ Archives départementales de l'Ain, Bourg, 8 M 18.

²⁶ *Ibid.*, minute de la lettre du préfet au ministre de l'Intérieur, 16 juillet 1863, et réponse de celui-ci, 20 juillet 1863.

²⁷ *Ibid.*, rapport de Tissot au préfet de l'Ain, Gex, le 2 août 1863. Hyacinthe Jacques de la Motte-Ango, marquis de Flers, conseiller référendaire à la Cour des comptes, avait été condamné par la Cour d'appel de Paris, en 1861, à trois mois de prison et 200 fr.

français assez honnête, m'assure-t-on, chargé de famille et très besogneux. Quelques personnes bien placées à Fribourg lui ont fait des observations sur sa manière d'écrire. Il a prétendu y être forcé par le besoin, n'avoir que ce moyen pour ne pas être mis à la porte du journal, son seul gagne-pain²⁸.»

Pierre Vésinier, le futur communard, avait mené une existence agitée en Suisse où il s'était réfugié au lendemain du coup d'Etat de Décembre 1851²⁹. Expulsé de Genève, il s'était fixé à Sion où il travaillait au chemin de fer tout en s'adonnant au commerce des ouvrages hostiles à l'Empire et des publications licencieuses. Républicain socialiste, proche des blanquistes, il a fort bien pu collaborer occasionnellement au *Confédéré* qui, à plusieurs reprises, avait publié de la réclame pour les libelles qu'il diffusait. Pierre Malardier, instituteur nivernais, député républicain socialiste de 1848 à 1851, avait été banni au lendemain du coup d'Etat. D'Angleterre il était venu en Suisse où il avait séjourné, d'abord plus ou moins clandestinement, à Genève. Rentré en France dans le courant des années 1860, il sera lourdement condamné à la suite de manifestations en faveur de la Commune dans son département natal. Sa collaboration au journal fribourgeois n'a rien d'in vraisemblable. Quant à Charles Bergeron, ingénieur des chemins de fer, d'origine bressane comme Quinet avec lequel il était lié, il résidait, depuis 1862, à Lausanne, où il avait pris la direction de l'Ouest-Suisse (ligne Lausanne-Fribourg-Berne) et s'était fait naturaliser. Etant appelé, de par ses fonctions, à beaucoup voyager, il faisait la liaison entre les exilés de Suisse et ceux de Londres et de Bruxelles, en même temps qu'il assurait leurs contacts avec Paris et les renseignait sur l'état d'esprit en France³⁰. Il eut ainsi l'occasion de rendre plus d'un service au *Confédéré* dont il connaissait et appréciait le rédacteur.

Après le sous-préfet, ce fut Hémery, le commissaire spécial de Ferney, à la frontière genevoise, qui fit le voyage de Fribourg pour y surveiller de mystérieuses réunions entre républicains français, allemands et italiens. Le 23 août 1863, il demanda une subvention et un congé pour cette expédition. La Direction de la Sûreté générale, au ministère de l'Intérieur, donna la feu vert, non sans souligner les dangers de l'entreprise: «Il serait fâcheux, en effet, qu'Hémery fût reconnu dans le cours de son voyage; cette reconnaissance aurait le double inconvénient de blesser les susceptibilités de notre Ministère des Affaires Etrangères et de mécontenter le gouvernement fédéral³¹.» Classement révélateur: l'empiètement sur les prérogatives d'un autre ministère était plus grave que la violation du droit des gens!

d'amende pour avoir écrit dans divers journaux étrangers (*Gazette d'Augsbourg, Journal de Genève, Indépendance belge...*) des articles fort hostiles à l'Empire. Pour ne pas accomplir sa peine, il s'était réfugié en Belgique où il mourut en 1866.

²⁸ *Ibid.*, Gex, 4 août 1863.

²⁹ Cf. l'article qui lui est consacré au t. 9 du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, Paris 1971.

³⁰ M. DUPASQUIER, *E. Quinet en Suisse...*, p. 56, 126/27; lettres de Bergeron à E. Quinet et à sa femme, Bibl. nat., Paris, NAF 20782.

³¹ Arch. dép. de l'Ain, *ibid.*, Ferney, 23 août 1863; Paris, 24 août 1863.

Cette première tournée qui s'acheva le 7 septembre 1863 permit au commissaire d'introduire un agent auprès de Schmitt³². Il se faisait fort d'appréhender ainsi tout ce qui se tramait.

Le 17 septembre, nouveau voyage à Fribourg où, cette fois, il laissera son agent, y retournant à plusieurs reprises pour contrôler son travail ou pour surveiller lui-même les réunions, en octobre, novembre et décembre 1863³³.

Dans quelle mesure les renseignements transmis par le commissaire sont-ils exacts? N'a-t-il pas été le jouet d'un informateur prompt à utiliser le passage de tel ou tel suspect pour «prouver» la réalité des discussions politiques qu'il inventait et qui justifiaient ses gages? Y eut-il réellement des tractations entre républicains français et démocrates de l'Allemagne du Sud? Les éléments nous manquent pour discuter sérieusement cette question, qui, d'ailleurs, dépasse de beaucoup l'activité de Schmitt à Fribourg. Bornons-nous à noter qu'Hémery semble avoir beaucoup cherché à se mettre en valeur par les renseignements qu'il fournissait et que son zèle l'a porté plus d'une fois à être la dupe d'informateurs peu scrupuleux.

Cependant, si ses renseignements sont sujets à caution, si les «comités secrets» constitués dans la capitale française et dans la province n'ont sans doute pas existé, il n'en demeure pas moins que le commissaire avait parfois une vue assez exacte des choses et que ses rapports sur les personnes qui gravitaient autour du *Confédéré* semblent assez vraisemblables, ainsi qu'en témoigne ce passage :

«Charras n'est pas orléaniste. Comme officier de l'ancienne armée d'Afrique, il a connu le duc d'Aumale et a des sympathies pour sa personne, mais comme homme politique, il est le trait d'union entre les gens de Londres et ceux de Fribourg. Ses principes politiques ne sont peut-être pas socialistes, mais sa haine et sa rancune le conduisent, par l'exaltation et la fougue de son tempérament, à l'exagération des idées, et à marcher bras dessus bras dessous avec des gens qui valent moins que lui. Charras a de l'honnêteté et une grande probité. Il connaît M. Bergeron, un des agents du duc d'Aumale; ils sont tous les deux élèves de l'Ecole polytechnique. Bergeron a cessé de le voir à cause de ses opinions politiques; cependant, sur sa recommandation faite il y a quelques années, il a admis, dans son administration du chemin de fer Lausanne-Oron-Fribourg, le sieur Brückner, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien capitaine d'artillerie, ancien démagogue et forcené³⁴.»

³² *Ibid.*, Ferney, 15 septembre 1863: «Je crois que d'ici à quelque temps, aidé par le jeune homme ami de Schmidt, il me sera possible d'arrêter un plan qui pourra amener la découverte complète de ces comités. Quand le moment sera venu, je demanderai carte blanche.» Ces comités secrets auraient été organisés en différents points de la France par Charras et ses amis; ils auraient été implantés dans la classe ouvrière et constitués à l'intérieur de divers corps de métier. Ces informations doivent être accueillies avec prudence.

³³ *Ibid.*, *passim*.

³⁴ *Ibid.*, Ferney, 7 octobre 1863. François Auguste Brückner, ancien député du Bas-Rhin de 1848 à 1851, avait été exilé en Belgique; il était également lié à Quinet.

Si les renseignements du policier concernant Charras sont exacts, le prétendu orléanisme de Bergeron l'est beaucoup moins; certes, son hostilité au second Empire l'engageait à ménager les partisans de la monarchie constitutionnelle; quelques années plus tard, lors du congrès de la Paix tenu à Berne en 1868, il s'en prendra à «nos jeunes socialistes, communistes, égalitaires qui, par crainte de voir revenir Louis-Philippe, ne font rien pour démolir Bonaparte³⁵». Mais cette modération tactique n'en faisait pas pour autant un orléaniste et il ne semble nullement s'être éloigné de Charras.

Les attaques du journal fribourgeois ne laissaient pas le gouvernement français indifférent et, le 24 septembre 1864, le ministre des Affaires étrangères demandait au marquis de Turgot, son ambassadeur à Berne, de faire une démarche auprès de Dubs, le président de la Confédération, pour le rendre attentif au fait que la responsabilité des autorités qui laissaient vendre de telles publications était engagée³⁶. L'ambassadeur s'acquitta de sa mission auprès de Dubs qui lui parut péniblement affecté de ces faits «car il avait donné les ordres les plus précis à Genève et à Bâle pour que la police empêche la vente et l'exposition de pamphlets injurieux pour l'Empereur et sa famille³⁷».

Nouvelle démarche à la fin de l'année: le 24 décembre 1864, le ministre des Affaires étrangères écrivait à son représentant à Berne: «M. le Ministre de l'Intérieur m'annonce que le sieur Schmidt, naturalisé suisse, qui dirigeait à Fribourg le journal le *Confédéré*, cherche en ce moment à fonder à Berne une nouvelle feuille sous le patronage de MM. Charras, Quinet, Ledru-Rollin et Louis Blanc. Le local affecté à la direction de ce journal serait destiné à devenir le lieu de réunion des révolutionnaires réfugiés en Suisse, et l'on y accueillerait, pour les propager ensuite, tous les écrits hostiles au gouvernement de l'Empereur.» En conclusion, Turgot était invité à entretenir le président de la Confédération de ce projet afin d'en empêcher la réalisation³⁸.

Fort étonné, Dubs demanda des renseignements à Fribourg: «Au mois d'octobre dernier il y a eu une réunion des principaux soutiens et actionnaires du *Confédéré* qui était à bout de ressources tant il a peu d'abonnés.» Sans doute avait-on trouvé de nouveaux subsides, mais à Berne personne ne savait rien du projet d'un nouveau journal français et l'on estimait que le *Confédéré*, en quittant Fribourg, aurait fait un faux calcul³⁹.

En 1865, le journal ne fit l'objet d'aucune démarche officielle; Charles de Reinach, le chargé d'affaires, se borna à relever ses attaques et écrivit, approuvé par le ministre des Affaires étrangères, qu'il s'abstiendrait de toute demande officielle, «sauf à exprimer officieusement, chaque fois que

³⁵ Berne, 23 septembre 1868, à M^{me} Quinet, NAF 20782.

³⁶ AMAE. Correspondance politique, Suisse, t. 593, Paris, 24 septembre 1864, n° 16.

³⁷ *Ibid.*, Berne, 28 septembre 1864, n° 43.

³⁸ *Ibid.*, n° 18.

³⁹ *Ibid.*, Berne, 30 décembre 1864, n° 55.

l'occasion s'en présentera, le dégoût que m'inspirent les articles du journal en question⁴⁰».

En 1867, le marquis de Moustier, ministre des Affaires étrangères, donna comme instructions au représentant de la France à Berne, le marquis de Banneville, d'entreprendre des démarches afin de ramener à plus de modération les correspondances hostiles à l'Empire qui paraissaient dans les journaux suisses⁴¹. Il vaut la peine de citer quelques passages de la réponse de Banneville qui trace un tableau assez général de la presse suisse. Certes, écrit-il, les correspondances parisiennes de la plupart des journaux sont malveillantes, mais elles conservent certaines formes, dans les grands journaux tout au moins.

«Comme importance, en première ligne, se place parmi ceux-ci le *Journal de Genève*. Dans les affaires de son canton, il est presque conservateur; en ce qui nous concerne, il obéit le plus souvent à des influences notoirement hostiles au régime impérial, celles que représentait pendant un temps, dans la presse française, le *Courrier du dimanche*. Un des anciens rédacteurs de cette feuille est même devenu l'un de ses correspondants⁴². D'autres influences cependant ont parfois trouvé accès dans le *Journal de Genève*, mais sans modifier ses tendances et l'esprit général qui y domine. Quant au ton de ses correspondances, c'est celui des correspondances de l'*Indépendance belge*, quand ce n'en est pas la reproduction littérale, comme cela arrive pour l'une des correspondances insérée le même jour dans chacun de ces deux journaux. Ce que j'ai dit du *Journal de Genève*, le mieux fait et le plus lu des journaux de la Suisse française, s'applique, à quelques nuances près, quant à l'esprit et au ton de leurs correspondances parisiennes, à la plupart des journaux radicaux de Genève et aux plus importantes feuilles qui se publient dans le canton de Vaud et dans les autres cantons de langue française.»

D'autres journaux, sans grand public, «prêchent le socialisme et la république universelle». Quant au *Confédéré*, «là, le cynisme du langage, la grossièreté de l'injure dépassent, en effet, toutes les bornes. On dit, mais j'hésite à l'affirmer, que des hommes comme M. Quinet ne rougissent pas d'encourager ces débauches de haine; s'ils y prennent part, on peut affirmer, en tout cas, que, par un juste châtement, il y perdent absolument leur talent». Certes, cette hostilité systématique à l'égard du second Empire ne correspond nullement au sentiment des populations suisses qui désapprouvent ces attaques incessantes. «C'est vrai, et on ne trouverait personne pour les excuser; mais l'opinion publique en Suisse ne s'en émeut pas parce qu'elles [ces

⁴⁰ *Ibid.*, Berne, 22 avril 1865, n° 20. En marge de la dépêche, au crayon: «approuvé».

⁴¹ *Ibid.*, t. 595, Paris, 16 juin 1867, n° 4.

⁴² Le *Courrier du dimanche*, qui parut à partir de 1857, fut supprimé en 1863. De tendance orléaniste-libérale, il constituait un point de rencontre entre jeunes républicains et orléanistes. Le correspondant parisien du *Journal de Genève* est sans doute le pasteur Eugène Bersier.

feuilles] ne s'adressent pas à elle et, en outre, parce qu'elles ne lui paraissent atteindre aucun intérêt suisse.»

En 1863/64, les démarches de la diplomatie française ont réussi à faire disparaître des devantures les livres et brochures hostiles à l'Empire: «Ne nous faisons pas illusion, cependant, si ces déshonorantes publications ont, en grande partie, disparu, en Suisse, de l'étalage des librairies, des gares de chemin de fer et des bateaux à vapeur, c'est surtout parce que le public n'en voulait plus, c'était une veine épuisée et les acheteurs manquaient pour rémunérer suffisamment cette honteuse industrie. Quant aux journaux de l'espèce du *Confédéré*, et, à plus forte raison, quant à ceux dont la malveillance réelle revêt une forme helvétiquement convenable, Votre Excellence n'ignore pas quelles difficultés nous rencontrerions pour obtenir, par voie légale, une répression efficace.»

En effet, en vertu de l'article 55 de la constitution fédérale, ce n'est que sur demande expresse d'une puissance que le Conseil fédéral pouvait déposer plainte contre un journal pour atteinte à l'honneur d'un chef d'Etat étranger. Mais cette procédure était politiquement dangereuse, car le journal incriminé, traduit devant une juridiction locale où il aurait pu bénéficier de certaines sympathies, aurait pu transformer le procès et en faire celui du second Empire. Aussi la diplomatie française, comme d'ailleurs celle des autres Etats, avait-elle renoncé à faire usage de ce droit⁴³.

Seul moyen: agir sur les principaux propriétaires et sur les directeurs des journaux. Or le Conseil fédéral n'avait aucun journal romand à sa disposition: Fornerod s'était, pour des questions de politique cantonale, brouillé avec le *Nouvelliste vaudois*, tandis que l'autre conseiller fédéral romand, le Genevois Challet-Venel, n'exerçait aucune influence dans sa ville.

«Les journaux radicaux de la Suisse allemande ont un moindre rayonnement; quelques-uns nous sont certainement foncièrement hostiles; mais la forme en est moins agressive, le public qui les lit y demeure plus indifférent et il n'en est aucun, à ma connaissance, qui approche de la violence épileptique du *Confédéré*.» Le conseiller fédéral «Dubs dispose de la *Nouvelle Gazette de Zurich*. Organe d'opinions modérées, c'est un des journaux les plus sensés et les plus accrédités de la Suisse. Nous avons eu souvent à nous en louer⁴⁴».

Naturellement, l'introduction du *Confédéré* en France était interdite et les contrevenants s'exposaient à des poursuites. Cela donna lieu à un incident assez amusant, à Saint-Julien-en-Genevois, quand un voiturier, sur lequel on

⁴³ Cet article constitutionnel a été supprimé lors de l'introduction du code pénal fédéral, en 1937, et intégré à celui-ci. Il en a été fait usage pour la première fois en 1971, sur demande de l'Iran, contre le rédacteur du journal satirique genevois *La Pilule*. Le code pénal fédéral du 4 février 1853 prévoyait, à son article 42, la punition de l'outrage public envers une nation étrangère, son souverain ou son gouvernement; les poursuites ne pouvaient être engagées que sur demande de la puissance lésée et sous condition de réciprocité.

⁴⁴ *Ibid.*, Berne, le 22 juin 1867, n° 16.

avait découvert quelques exemplaires du journal, déclara être chargé de les apporter au sous-préfet, lequel les expédiait à Annecy, à la préfecture. Aucune suite ne fut donnée au procès-verbal des douanes, sur demande du ministre de l'Intérieur: « Dans certains départements limitrophes, les autorités françaises ont un intérêt sérieux à recevoir les journaux dont l'entrée est interdite en France et à être ainsi tenus au courant soit des fausses nouvelles soit des attaques systématiques dont cette presse se fait constamment l'organe⁴⁵. »

Le quatrième document que nous publions est une note écrite par Schmitt dans les premiers mois de 1865, après la mort du colonel Charras, survenue à Bâle, le 23 janvier. Cette disparition était un rude coup pour les républicains français et, de Paris, le journaliste Charles Louis Chassin écrivait à un de ses amis: « Je n'ai plus, pour secouer la torpeur démocratique et sociale, la grande activité de Bâle. Je m'aperçois tout le premier et mes concitoyens s'apercevront à leur tour de ce que nous perdons en Charras⁴⁶. »

Cette disparition plaçait le *Confédéré* dans une situation difficile: il s'agissait de remplacer le colonel tant pour le financement du journal que pour continuer à lui fournir les correspondances qui en faisaient tout l'intérêt. Cependant, il était aussi question de fonder un nouveau journal à Berne, le *Républicain*, sur lequel nous ne savons rien. Était-ce déjà de ce projet dont les services du ministère français de l'Intérieur avaient eu vent, à la fin de 1864, comme on l'a vu plus haut? On ne sait. Mais c'est certainement à lui que se rapporte la lettre de Victor Chauffour que nous publions plus loin (doc. VI)⁴⁷. Elle nous montre fort bien les difficultés que présentait la poursuite de l'œuvre entreprise par Charras: la renaissance et le développement d'une presse d'opposition en France même concurrençaient

⁴⁵ Archives nationales, Paris, F¹⁸ 549, dossier *Le Confédéré*, 13 et 24 mai 1865. Relevons encore que, le 8 mars 1866, le ministre de l'Intérieur signalait au préfet qu'on avait saisi à la poste de Paris (par où devaient transiter, pour contrôle, tous les journaux étrangers expédiés en France) un numéro du *Confédéré* adressé au bibliothécaire de Pontarlier; il lui demandait d'ouvrir une enquête à ce sujet (*ibid.*). La vigilance des autorités impériales s'exerçait également à l'égard du *Chroniqueur de Fribourg*, l'organe conservateur catholique, qui fut saisi en avril 1862 (numéro du 7 avril) en Haute-Savoie et en décembre 1862 dans le Doubs (il s'agissait alors du bulletin hebdomadaire du journal, imprimé sur papier pelure, portant la date du 20 décembre 1862 et adressé au comte de Chalons [?] à Yvorny près Salins, dans le Jura). *Ibid.*

⁴⁶ Chassin à Eudel, 3 février 1865, cité par PAUL EUDEL, *Figures nantaises*, Rennes 1909, p. 57.

⁴⁷ Est-ce à cette offre que fait allusion M^{me} Quinet dans ses *Mémoires d'exil* (Paris 1870, p. 255), quand elle écrit de Schmitt: « Les offres les plus brillantes, il les a repoussées: on lui assurait dans une autre ville la direction d'un journal démocratique à condition qu'il ne continuât pas sa guerre au bonapartisme. » Remarquons que, peu après, en 1866, Gustav Vogt, éditeur, depuis 1863, du *Berner Blatt*, organe des jeunes radicaux, dressa le plan d'un nouveau journal radical pour la Suisse et surtout le canton de Berne, avec Stämpfli. Mais il s'agissait d'un journal en langue allemande, qui ne vit jamais le jour (LEO WEISZ, *Die Neue Zürcher Zeitung auf dem Wege zum freisinnigen Standort 1872-1885*, Zürich 1965, p. 223-224).

le *Confédéré* qui perdait ainsi de son importance pour les républicains. Aussi, les sources de son financement avaient-elles tendance à tarir, sollicitées qu'elles étaient par d'autres journaux. C'est ce dont témoigne fort éloquemment ce passage d'une lettre de Charles Bergeron, écrite en 1868: «J'ai souscrit 400 fr. par an pour la *Science sociale*. J'ai souscrit 300 fr. par an pour le *Confédéré* de Fribourg. J'ai pris pour 500 fr. d'actions dans le nouveau journal de Lyon projeté par mon ami Paul Dumaret. J'ai promis mon concours à celui qui va se former à Bourg-en-Bresse; on pense que je ne pourrai pas faire moins pour mon pauvre département de l'Ain que pour la ville de Lyon⁴⁸.»

Cependant, l'appel lancé par la circulaire du 1^{er} juin 1865, que nous reproduisons également, fut entendu; 86 actions furent souscrites (il en fallait 80 pour que la nouvelle société pût se constituer); combien étaient aux mains des républicains français? Sept avaient été souscrites par Victor Schoelcher et ses amis, à Londres, c'est tout ce que nous savons⁴⁹. A l'assemblée des actionnaires, présidée par Julien Schaller, le dimanche 29 octobre, 66 des 86 actions étaient représentées; la nouvelle société du *Confédéré* se constitua et adopta, après quelques modifications, les statuts proposés⁵⁰.

L'influence des républicains français sur la rédaction du journal continuera à se faire sentir et l'on ne relève aucun changement dans sa ligne politique jusqu'au départ de Schmitt pour l'Alsace, au début de 1870.

Dans sa lettre à Proudhon (doc. III), le rédacteur du *Confédéré* se déclare, dans une certaine mesure, son disciple depuis 1845. Affirmation qu'il ne faut peut-être pas trop prendre au pied de la lettre; certes, dans son pays natal, sous la seconde République, Schmitt s'était montré fort attentif aux questions sociales et la *Volksrepublik* avait défendu les positions de ce socialisme quarante-huitard dont nombre de composantes sont proudhoniennes. Une lecture, même rapide, du *Confédéré* permet d'y relever un intérêt constant pour tout ce qui touche au paupérisme, à l'amélioration des conditions de vie des couches les plus défavorisées de la population, et cela pas tellement par des mesures gouvernementales que par la coopération et l'organisation des intéressés eux-mêmes. Faut-il y voir une influence directe de Proudhon ou la manifestation de ce fonds commun d'idées que l'on trouve chez tant de quarante-huitards? La réponse n'est pas facile, d'autant plus que

⁴⁸ Charles Bergeron à Chassin, Lausanne, 27 juin 1868. Bibliothèque historique de la Ville de Paris, papiers Chassin, 30, carton 12.

⁴⁹ On aurait peut-être pu trouver une liste des actionnaires chez le notaire qui a passé l'acte de société; mais cette procédure n'était pas obligatoire, à Fribourg, où, d'après le code civil de 1848, une société n'était tenue qu'à l'inscription dans un registre déposé au greffe des tribunaux de district. Malheureusement, ces registres n'ont pas été versés aux Archives du Canton et nous ne les avons pas trouvés au greffe du tribunal de la Sarine, malgré l'aide consciencieuse et l'obligeance du préposé.

⁵⁰ Compte rendu sommaire dans le *Confédéré* du 1^{er} novembre 1865.

l'on ignore ce qui est de la plume de Schmitt et ce qui est dû exclusivement aux radicaux fribourgeois⁵¹.

Ce qui est certain, c'est que Proudhon n'est pas un inconnu pour les lecteurs du journal; dans ses annonces publicitaires, les librairies Schabelitz à Zurich et Labastrou à Fribourg leur offrent régulièrement «De la Justice...» et la «Théorie de l'impôt», à côté des œuvres des Quinet, Charras, Louis Blanc et autres illustrations républicaines; on le cite de temps à autre et la longue série d'articles sur l'impôt, qui débute en janvier 1862, porte, chaque fois, en exergue, une citation de Proudhon (il est vrai qu'elle voisine avec quelques lignes de Montesquieu et une déclaration de 1789); de temps à autre, on parle de lui, on suit ses publications⁵². C'est peu, mais n'oublions pas que les inspirateurs du journal n'avaient aucune sympathie pour le socialiste bisontin.

Si, le 12 septembre 1862, Schmitt éprouve le besoin de s'adresser à Proudhon, c'est que celui-ci est brusquement passé au centre de l'actualité. Son deuxième article contre l'unité italienne, publié à Bruxelles, suscite de furieuses polémiques. Raisonant par l'absurde, il avait voulu y montrer que le principe des nationalités, employé pour justifier l'unité italienne, fournissait un excellent argument à Napoléon III pour revendiquer la Belgique et la rive gauche du Rhin. Il n'en fallut pas plus pour faire accuser l'auteur d'annexionisme et déclencher des manifestations contre lui⁵³.

Ce sont ces premières réactions dont Schmitt a connaissance par la presse et par la correspondance qui lui parvenait régulièrement de France. C'est sans doute parce qu'il ne pouvait croire à cette collusion de Proudhon avec l'Empire qu'il décide de s'adresser à lui pour prendre directement connaissance des textes incriminés. Ce qui est étrange, c'est que, cette fois, le journal ne souffle mot de ces incidents, ni dans sa correspondance parisienne, ni dans celle de Turin. Schmitt aurait-il pris sur lui de retrancher de ces rubriques ce qu'il avait sans doute reçu au sujet de Proudhon et de ses démêlés avec les Belges et les républicains? Aurait-il décidé de retenir ces lignes jusqu'à plus ample informé? Ce n'est que le 9 novembre 1862 que Proudhon apparaît triomphalement en première page du *Confédéré* par un article portant sa signature et intitulé: «Pourquoi Bonaparte demeure à Rome.» Il s'agit, en fait, de deux extraits de sa brochure: «La fédération et l'unité en Italie», qui venait de paraître à Paris, dans la seconde quin-

⁵¹ Sur ceux-ci, cf. la thèse de ROLAND RUFFIEUX, *Les idées politiques du régime radical fribourgeois et leur application, 1847-1856*, Fribourg 1957, 152 p.

⁵² Ainsi, dans son numéro du 13 juin 1862, le *Confédéré* signale, dans sa correspondance parisienne, que, la censure ayant empêché l'impression à Paris de ses «Majorats littéraires», Proudhon publie une lettre, intitulée «L'Empire et la Bohème», où il prend à partie la «société anonyme» impériale qui exploite et corrompt la France.

⁵³ Outre les indications que l'on trouvera dans le volume des *Œuvres complètes de P. J. Proudhon* consacré à *Du principe fédératif et œuvres diverses sur les problèmes européens*, Paris 1959, cf. JOHN BARTIER, «Proudhon et la Belgique», p. 169-223 de *L'Actualité de Proudhon. Colloque de novembre 1965*, Bruxelles 1967.

zaine d'octobre. Extraits soigneusement choisis et quelque peu remaniés, de manière à faire porter leur critique uniquement sur Napoléon III et le pape. Significative à cet égard est la première phrase: «Est-ce qu'on pouvait croire que Napoléon III...» Or Proudhon avait écrit: «Est-ce que Mazzini...» L'article, fort percutant, tout entier dirigé contre l'Empire et la papauté, démontre que Napoléon III ne peut que se brouiller avec les Italiens⁵⁴.

Au moment de la mort de Proudhon, le *Confédéré*, dans sa correspondance parisienne, lui rendit hommage: «C'est un grand deuil pour la Démocratie, le monde savant et politique», écrivait-il, en soulignant que l'écrivain ne laissait pas de disciples⁵⁵. Mais, dans le numéro suivant, le jugement se nuança, devenant plus critique⁵⁶. On ne sait malheureusement ce qu'en pensait Schmitt.

Le dernier document nous renseigne sur ses sentiments personnels à l'égard de la montée du mouvement ouvrier et socialiste durant les dernières années du second Empire. Comme beaucoup de républicains, ce n'est pas sans appréhension qu'il suit la multiplication des grèves et l'apparition des doctrines collectivistes dans les réunions publiques et les séances des clubs à Paris. A ses yeux, ces manifestations risquent de faire le jeu de Napoléon III qui en profitera, comme en 1851, pour se rallier une bourgeoisie effrayée par cette résurrection du fameux «spectre rouge». Cette position avait été celle du *Confédéré* et de nombre de ses collaborateurs au cours des années précédentes⁵⁷. Autant ils étaient des opposants irréconciliables à

⁵⁴ Les passages cités par le *Confédéré* sont les suivants: *Œuvres, op. cit.*, p. 93, ligne^s 3 à 20; p. 94, lignes 31 à 36; p. 156, lignes 16 à 36 avec, pour ce dernier passage, adjonction d'une phrase de transition, de quelques termes et remarques, suppression de l'allusion à l'Angleterre (lignes 29 à 31) et passage du conditionnel, employé par Proudhon tout au long de cette page, à l'indicatif.

⁵⁵ 22 janvier 1865.

⁵⁶ 25 janvier 1865. Après avoir relevé que les «décorés» et «assermentés» n'étaient pas venus au convoi où, au contraire, se pressaient la jeunesse et la démocratie, le correspondant soulignait que Proudhon était mort en conformité avec ses idées et dans la pauvreté (il avait fallu se cotiser pour payer les frais de l'enterrement). Italiens, Hongrois et Polonais, se souvenant des attaques lancées contre leurs mouvements nationaux, avaient boudé la cérémonie. «Ce n'est ni l'heure ni le lieu de juger cette intelligence d'élite, ce dialecticien vigoureux qui ne fut pas, quoiqu'on en dise, un simple critique, mais moraliste rigoureux, économiste hors ligne. Journaliste, il était au premier rang; pamphlétaire, il n'eut point d'égal; sa plume était une flamme.

Le défaut de cet esprit original et puissant, défaut capital et qui l'empêcha toujours de pousser à la pratique, fut de se tenir, non pas volontairement, mais par force de nature, sur le terrain exclusif de la pure logique. Proudhon ne connaissait point de tempérament; l'œil fixé sur la portion de vérité qu'il prenait pour la vérité toute entière, il poussait tout droit le sillon de ses déductions.

Il y a des gens qui disent que Proudhon a compromis la Révolution; ceux-là ne comprennent ni Proudhon ni la Révolution: personne [ne] peut compromettre la Révolution. Proudhon n'a rien bâti, mais il a fouillé en tous sens à d'énormes profondeurs, et si vous regardez bien tout au fond de ces sillons, sous cette foule de paradoxes vous découvrirez plus d'un germe de vérité.»

⁵⁷ Cf. les exemples relevés par J. J. BOUQUET, art. cité, p. 68. On pourrait également citer nombre des lettres de Bergeron et de Marc Dufraisse à Quinet et à sa femme.

l'Empire, prêts à tout pour le renverser, autant leurs vues sociales étaient modérées; pour eux, le préalable à toute amélioration de la condition ouvrière était le renversement du régime de Napoléon III et l'établissement de la République. C'est à cela qu'il fallait exclusivement travailler, et toute tentative de porter la lutte sur le terrain des revendications sociales ne pouvait que favoriser le maintien de l'Empire et retarder l'avènement de la République, qui, seule, permettrait de résoudre la question sociale.

I

*Georges Joseph Schmitt à Henri Druey*⁵⁸

Au citoyen Druey
Vice-président du Conseil fédéral suisse
Directeur du Département de Justice et Police

Berne, 10 mai 1852

Citoyen conseiller,

Quelques-uns de mes amis politiques du Haut-Rhin ont enfin pris la résolution de constituer, pendant un an, une subvention de 100 fr. par mois, pour l'entretien de ma malheureuse famille.

A cet acte de généreuse reconnaissance des modestes services par moi rendus à l'idée démocratique, mes amis font une condition, à savoir: que les miens viennent me rejoindre sur la terre d'exil, le plus tôt possible – condition qui remplit mon cœur d'époux et de père à la fois de tristesse et de joie.

Où fixer notre domicile?

A Berne le loyer est exorbitant; les vivres sont chers; les frais de transport de notre petit mobilier deviendraient énormes, et par dessus tout, je ne puis même nourrir l'espoir de trouver à donner des leçons particulières.

Je pense donc qu'il vaudrait mieux me rendre dans l'Argovie, pays industriel, tenant par conséquent à l'enseignement du français, mais manquant d'instituteurs; la vie y est moins chère, et le chef-lieu n'en est qu'à dix lieues de la frontière; ce qui faciliterait le transport de nos effets.

Les agents du gouvernement français continuent à me refuser ce qui pourtant a été accordé aux autres citoyens expulsés: Préfet, Ambassadeur et Ministre, me prêtant une importance que je n'ai pas, s'entendent pour ne pas

⁵⁸ Archives fédérales, Berne, Département de Justice et Police, Flüchtlinge, carton 61, dossier Schmitt.

me délivrer le passeport auquel j'ai droit, et me mettent dans la nécessité de recourir à la haute protection du pouvoir fédéral.

Dans cette pénible situation il ne me reste qu'une voie : faire immatriculer ma famille en sa qualité de française, conformément aux traités ; lui choisir un domicile à Aarau ou ailleurs, et l'y rejoindre et veiller sur elle.

Mais comment pourrai-je y vivre tranquille si vous, citoyen, ne m'accordez votre haute protection ?

Le gouvernement d'Argovie ne me connaissant pas, pourrait, eu égard à divers précédents, me confondre avec certains de mes compagnons de malheur plus faits pour nuire à notre cause qu'à la faire respecter dans leurs personnes –, et me refuser le séjour dans le canton. Une de vos bonnes lettres de recommandation jointe à un permis lèverait, citoyen, cette difficulté et me concilierait l'estime et la bienveillance du gouvernement argovien.

L'émigration de ma famille exige ma présence préalable à Bâle pendant *vingt à trente jours*.

L'aînée de mes enfants doit entrer dans le pensionnat d'une démocrate du pays avec laquelle j'aurai des arrangements à prendre.

Nous avons du mobilier à vendre, de petites créances à réaliser.

Les actes de transaction fictive que j'ai faits en janvier avec ma belle-sœur doivent être recommencés, cette dernière venant de déclarer inopinément qu'elle se marie, *contre le gré de ses parents*. Comme je n'ai point de revers, son mari pourra, s'il est malhonnête, m'enlever le fruit de quinze années de travail, et il est de mon devoir de prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces.

Je viens en conséquence, citoyen conseiller, vous supplier de bien vouloir –, prenant en considération ma conduite à Berne depuis le 15 décembre, m'accorder votre aide et protection pour l'établissement de ma famille dans le susdit canton, vous assurant que je n'abuserai *nullement* de votre bonté et que *jamais* je ne donnerai lieu à la moindre plainte.

Dans ma nouvelle position, vivant retiré et ignoré, je partagerai tout le temps que je ne pourrai consacrer à améliorer la position de ma famille à l'éducation de mes enfants et à l'étude de nombreuses choses que j'ignore encore et dont la connaissance m'est nécessaire, si je dois, suivant l'intention de mes amis, reprendre avec vigueur et autorité l'œuvre interrompue par le deux décembre.

Encore une chose, si vous le permettez.

Quelques-uns de mes compatriotes –, je rougis en écrivant ce dernier mot –, se sont conduits indignement à l'égard du Peuple suisse, de son gouvernement, et de vous, citoyen. Vous avez été insulté par des individus qui vous devaient de la reconnaissance, et calomnié par des gens plus que suspects⁵⁹.

⁵⁹ Ici, Schmitt vise certainement Jean-Baptiste Boichot, l'ancien sergent élu représentant du peuple en 1849. Réfugié en Suisse, à Lausanne, il y déploya une intense activité politique en 1850 et 1851. Avec d'autres de ses collègues établis à Lausanne, il avait signé

Je suis à même de savoir *toute la vérité* sur les déplorables affaires en question et je gémiss de mon impuissance momentanée à dire ce que j'en sais, et à pulvériser les insulteurs et les calomniateurs. Mais la situation actuelle ne durera pas toujours. Il y aura un temps où, fort du *droit* et de la *liberté*, je pourrai, *coram populo*, d'une part : dévoiler les manœuvres déloyales des limiers de la *rue de Jérusalem*⁶⁰ couverts du voile du *démocratisme* –, et de l'autre démontrer – pour l'avoir *vu* de mes yeux – que la Confédération, par votre action bienfesante (*sic*) et tutélaire, citoyen, a amassé des trésors de reconnaissance auprès des démocrates réfugiés *dignes de ce nom*.

En attendant ce moment tant désiré, j'ai, pour arrêter provisoirement, chez les sommités du parti au moins, l'action délétère de la calomnie, mis mes amis d'Alsace et de Paris au courant de ce dont il est question.

En terminant, je dois vous remercier, citoyen, pour tout ce que vous avez déjà si généreusement fait et que vous ferez encore pour moi, et vous prier de bien vouloir me continuer plus longtemps encore votre bienveillante estime et votre haute protection.

J'ai l'honneur, citoyen conseiller, de vous présenter mes respects.

Schmitt (de Mulhouse)
ancien Rédacteur de la *Volks-Republik*.

P.S. D'après les apparences, la France pourrait être agitée à partir de ce jourd'hui. Quoique mon désir d'être à Bâle le plus tôt possible soit très vif et que mes intérêts en danger m'y appellent sans retard, je renonce d'y aller tout de suite, ne voulant pas donner lieu à des réclamations et je préfère de passer d'abord à Aarau, s'il y a lieu et d'y rester quelques jours pour m'y orienter.

Sch.

et fait publier, au lendemain du coup d'Etat du 2 décembre 1851, un manifeste appelant le peuple français à la résistance armée. Expulsé avec les autres signataires, il avait réussi à se cacher et à gagner l'Angleterre où, plus tard, il sera l'un des dirigeants de la Commune révolutionnaire. Le *Nouvelliste vaudois*, dans une correspondance de Berne, sans doute inspirée par Druey, avait lancé, sous une forme voilée, de graves accusations contre Boichot, laissant entendre qu'il avait agi comme un provocateur. Celui-ci répliqua par une lettre, datée de Londres le 23 mars 1852, qui fut publiée dans l'*Indépendant* de Genève et reprise par divers journaux plus ou moins favorables aux réfugiés. J. F. Rolland et Thoré, deux autres signataires de l'appel, prirent la défense de Boichot contre Druey.

⁶⁰ Siège de la Préfecture de Police à Paris.

II

Georges-Joseph Schmitt à Emile de Girardin⁶¹

Samedi 12- 6- [18]52

Monsieur et ami,

La *Presse* m'est arrivée. Elle avait pris la direction de Zürich et là, par la négligence d'un employé, elle était restée enfouie. Ce n'est qu'après beaucoup de démarches auprès du D^t féd[éral] des postes que l'affaire s'est arrangée. L'employé a été destitué. Depuis le journal m'arrive régulièrement et me rend vraiment [heureux] autant qu'on peut l'être dans ma position.

J'ai vu avec une vive joie V. Meunier⁶² reprendre son feuilleton. J'ai souvent pensé à lui depuis décembre et j'ai craint qu'il n'ait été pris ce (car il n'est pas plus *blanc* que moi) ce qui m'eût vivement peiné à cause de son talent et de sa nombreuse famille. Veuillez, s. v. p. me rappeler à son souvenir.

Nefftzer est dans le faux quand il dit dans son bulletin que la *Suisse* est le journal semi-officiel du gouvernement fédéral. Cette feuille est vis-à-vis du gouvernement ce qu'était chez nous l'*Ordre*. La feuille semi-officielle c'est le *Bund*⁶³.

La conspiration dont je vous ai entretenu existe *réellement*. Notre ambassadeur a voulu m'y englober, car il me traque d'une manière inhumaine; mais j'ai fait des déclarations telles qu'il a été impossible de me suspecter plus longtemps⁶⁴. Je n'ai d'ailleurs jamais trempé dans ces sortes de choses et je m'en garderai toute ma vie.

⁶¹ Archives nationales, Paris, Papiers Nefftzer, 113 AP 2. La lettre, non signée, est de l'écriture si caractéristique de Schmitt. En tête, de la main de Girardin: «M. Nefftzer, Lettre de Schmitt G.» Cette suscription explique la présence du document dans les papiers d'Auguste Nefftzer qui, on le sait, fut le second de Girardin à la *Presse*, avant de s'en séparer pour fonder le *Temps*.

⁶² Amédée Victor Meunier, né en 1827, savant et vulgarisateur, était un fouriériste; il avait vivement combattu la politique du Président dans les colonnes de la *Démocratie pacifique*, dont il était l'un des rédacteurs; il était chargé du feuilleton scientifique de la *Presse*.

⁶³ La *Suisse*, quotidien de langue française, dirigé par Bassy, paraissait à Berne; le journal fut, semble-t-il, subventionné par la France. L'*Ordre*, journal orléaniste conservateur, fondé à Paris en 1849. Le *Bund* aura, durant toute la seconde moitié XIX^e siècle, la réputation d'être l'organe officieux du Conseil fédéral.

⁶⁴ Nous ne savons pas exactement quelle était cette conspiration. L'ambassadeur de France ne semble pas en avoir eu une connaissance précise; ses dépêches dénoncent la présence de réfugiés dans les cantons proches de la frontière française où, selon les décrets du Conseil fédéral, ils n'auraient pas dû se trouver, mais elles ne donnent guère de renseignements sur leurs activités. Les déclarations de Schmitt sont celles qui figurent dans sa lettre au conseiller fédéral Druey (voir l'introduction).

Je m'occupe assiduellement de ma petite brochure pour laquelle votre livre me sera d'un grand secours. J'ai déjà écrit une dizaine de §§⁶⁵.

Vous aussi, vous avez bien employé le temps que vous avez passé à Bruxelles. Je vois annoncé un grand ouvrage sur l'impôt⁶⁶. Vous êtes donc inépuisable!

Un malheur vient d'arriver. Le phalanstérien Schlumberger de Mulhouse – un homme qui a depuis 1830 sacrifié près de 30 millions pour la propagande et qui me soutenait de sa bourse – vient de mourir⁶⁷.

Déportation! Exil! Mort!

J'aurais dû rédiger le journal *gouvernemental* à Fribourg. Outre que la position de réfugié se mêlant de politique intérieure eût été insoutenable, j'ai refusé, ne voulant pas soutenir un régime soit-disant démocratique et qui [confisque] à son profit la souveraineté du peuple pour *onze ans* encore⁶⁸. Pourtant, je compte des amis personnels au sein du gouvernement. Je préfère vivre de privations que de ne jamais rien écrire qui soit contraire à ma conviction.

Je termine en vous présentant mes respects.

III

*Lettre de G. J. Schmitt à P. J. Proudhon*⁶⁹

Comité du *Confédéré*

Fribourg, le 12 IX 1862

Monsieur et cher concitoyen,

Je fais ici un petit journal. Partisan de la plupart de vos idées depuis 1845 vous m'avez surtout fait *homme* par votre *Justice*⁷⁰. Quoique pauvre et chargé d'une très nombreuse famille j'ai acheté toutes vos publications jusque

⁶⁵ Cette brochure ne semble pas avoir paru.

⁶⁶ *L'impôt*, par EMILE DE GIRARDIN, Paris, Librairie nouvelle, 1852, 436 p.

⁶⁷ Henry Schlumberger (11 avril 1805 – 8 juin 1852), chimiste, né et mort à Mulhouse, apporta de nombreux perfectionnements aux procédés d'impression des étoffes. Fouriériste depuis 1832. Cf. sa nécrologie dans le *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, 1852, p. 115–127. Nous devons ce renseignement à l'amabilité du professeur Paul Leuillot.

⁶⁸ La constitution de 1848, adoptée par le Grand Conseil à majorité radicale au lendemain de la guerre du Sonderbund, n'avait pas été soumise au vote populaire. Elle prévoyait une législature d'une durée de neuf ans et ne pouvait être modifiée, à l'issue de celle-ci, qu'à la majorité des deux tiers, obtenue lors de deux sessions consécutives du Grand Conseil. Le chiffre donné par Schmitt n'est donc pas correct; le Grand Conseil sera renouvelé en décembre 1856.

⁶⁹ Bibliothèque municipale de Besançon, papiers P. J. Proudhon.

⁷⁰ *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise, nouveaux principes de philosophie pratique adressés à S. E. Mgr. Mathieu*, Paris 1858, 3 vol. A Bruxelles, en 1860, une seconde édition avait paru sous le titre: *Essai d'une philosophie populaire. De la Justice...*

et y compris les *Majorats*⁷¹ dont je vous fais sincère compliment. Vous savez ce qu'en pense Marc Dufraisse⁷².

Je vois, dans la correspondance⁷³, que vous avez publié la *Bohème littéraire*⁷⁴ et divers articles sur la *Question italienne*⁷⁵, et malgré mes recherches je ne parviens pas à les découvrir, et *il me faut* tout ce que vous publiez.

Je viens donc vous prier de bien vouloir me les faire envoyer, généralement de me faire parvenir les petites choses (j'achèterai les grandes) dont vous voulez que je parle dans notre petit journal. Je l'ai fait jusqu'ici par communauté d'expérience, je le ferai désormais par *devoir*.

Recevez, cher citoyen, mes salutations fraternelles.

Schmitt (de Mulhouse)

ancien rédacteur de la *République du Peuple*

⁷¹ *Les Majorats littéraires*, examen d'un projet de loi ayant pour but de créer, au profit des auteurs, un monopole perpétuel. Bruxelles 1862. Paru en mai, l'ouvrage n'avait pas été autorisé en France.

⁷² Marc Dufraisse (1811-1876), avocat, membre de la Société des Droits de l'Homme au début de la monarchie de Juillet, commissaire du gouvernement provisoire dans l'Indre en 1848, député de la Dordogne à partir de 1849, avait été condamné, à la suite du coup d'Etat de 1851, à la déportation, peine qui fut aussitôt commuée en bannissement. Etabli en Belgique, comme Proudhon, il fut nommé, dès l'automne 1855, professeur de législation comparée à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, nouvellement créée. Il le devait à la recommandation de Quinet auprès de l'homme politique radical genevois Tourte. Outre son enseignement, il prononça, à Zurich, plusieurs conférences littéraires et historiques. Il rentra à Paris après la chute de l'Empire, en 1870.

Le 8 mai 1862, Dufraisse avait envoyé à Proudhon, après deux ans d'interruption dans leur correspondance, une lettre de quatre pages fort élogieuses sur les dernières publications du socialiste bisontin, entre autres sur les *Majorats littéraires*, à propos desquels il écrivait: «J'adopte tout votre ouvrage d'alpha en oméga. Vous avez cent fois raison, mon cher ami; il y a des choses qui ne sont pas dans le commerce, et les choses de l'intelligence sont de ce nombre» (Bibl. municipale de Besançon).

Malgré ses relations cordiales avec Proudhon, Dufraisse ne l'a pas toujours jugé favorablement; quelques années auparavant, tout en prenant, dans une certaine mesure sa défense auprès de Quinet, il écrivait: «Est-ce à dire que j'excuse cet écrivain? Non, mille fois non; car le mal que je signale, il le propage et l'étend. Il sature d'envie le cœur de ceux qui ne sont pas admis à la grande orgie de notre temps.» Et de ranger Proudhon parmi les «malades», analogues aux Illuminés du XVIII^e (Lettre à Quinet du 2 octobre 1858. Bibliothèque nationale, Paris, NAF 20787). En décembre 1865, il s'éleva, dans le *Confédéré*, contre un discours du socialiste belge Brismée qu'il accusa de diviser le camp républicain par des revendications inopportunes et inconsidérées.

⁷³ Il s'agit sans doute de la «correspondance» de Paris (ou de Turin), publiée régulièrement par le *Confédéré*.

⁷⁴ Plus exactement: *L'Empire et la Bohème*, paru dans l'hebdomadaire bruxellois *Journal de l'Office de Publicité* du 1^{er} juin 1862 (renseignement que nous devons à l'amabilité du professeur J. Bartier).

⁷⁵ *Mazzini et l'unité italienne*, paru dans le *Journal de l'Office de Publicité* du 13 juillet 1862; *Garibaldi et l'unité italienne*, *ibid.*, 7 septembre 1862; les deux articles accompagnés d'un troisième, refusé par le journal belge, furent réunis en une brochure: *La fédération et l'unité en Italie*, Paris 1862, qui parut dans la seconde quinzaine d'octobre, chez Dentu.

IV

Note de G. J. Schmitt⁷⁶

[début 1865?]

Note confidentielle pour le citoyen...

1. Le *Confédéré* est le seul journal qui, sur le continent, fasse la guerre à l'empire par système et du point de vue républicain. Sa politique étrangère ou européenne a été la pensée de Charras. Elle se résume dans cette formule: Combattre tout ce qui peut consolider l'empire et lui donner du prestige. Les correspondants parisiens du *Confédéré* sont les amis de Charras: son rédacteur a eu l'honneur d'être l'un des plus intimes amis de ce grand républicain dont la mort est une calamité publique.

2. Le *Confédéré* est un journal essentiellement suisse, s'occupant des questions suisses générales et locales. Un journal *international* n'aurait aucun succès, ne pourrait vivre en Suisse. L'épithète d'*étranger* le tuerait. Pour exister et durer il faut être en communion avec le pays où l'on réside et le défendre avec courage et sens. C'est de cette façon que le *Confédéré* a en grande partie contribué au revirement de l'opinion qui, dans ce pays, en 1859, était encore foncièrement bonapartiste et qui aujourd'hui a une sainte horreur de l'empire⁷⁷.

3. La mort de Charras enlève au *Confédéré* pour la politique générale le soutien, le conseil, l'appui et le lien. Il s'agit d'entrer dans les rangs, de remplacer Charras, si faire se peut, en prenant des actions au journal (30 fr. l'an) ou des abonnements (36 fr. l'an) et en lui fournissant des correspondances qui soient dans sa ligne.

4. Deux cas vont se présenter:

1. Le *Confédéré*, si l'on vole à son secours sera constitué pour les années 1866, 67 et 68, d'après les bases du projet ci-joint (les actions de 30 fr.) ou bien
2. Le *Républicain* pourra se fonder à Berne d'après le projet.

⁷⁶ Papiers Victor Schoelcher, Bibliothèque nationale, Paris, NAF 22153, fol. 181. Cette note est tout entière de la main de Schmitt. Son contenu permet de la dater. Sans doute accompagnait-elle le projet de la circulaire publiée plus loin.

⁷⁷ La sympathie des conservateurs catholiques fribourgeois pour Napoléon III et son régime s'était manifestée à plus d'une reprise; en 1852, 1853 et 1856 des hommes politiques fribourgeois avaient cherché à faire intervenir le gouvernement impérial en leur faveur. Cf. M. VUILLEUMIER, «La France et les conservateurs fribourgeois en 1856», in: *Cahiers Vilfredo Pareto*, n° 22-23 (1970), p. 77-91. Le revirement, à partir de 1859, est sans doute dû beaucoup plus à la politique italienne de Napoléon III qu'à l'action du *Confédéré*. Quant aux radicaux, si quelques-uns d'entre eux avaient marqué des réserves à l'égard de la politique suivie par le *Confédéré*, l'annexion de la Savoie, en 1860, avait pu contribuer à les faire tomber.

Les négociations sont pendantes pour le *Républicain*. Il sera ultérieurement donné avis soit de la réussite, soit de l'échec. Il s'agira ce printemps, ou de reconstituer le *Confédéré* ou de s'organiser pour le *Républicain*. Il faut exercer par un journal quotidien, une plus grande action sur l'opinion.

Des listes de souscription seront envoyées.

Mais dès aujourd'hui il importe de savoir sur quelle coopération on pourra compter au dehors de la Suisse. Suivant la mesure de cette coopération, le format sera augmenté, la rédaction renforcée, etc.

Le Rédacteur

[signé:] Schmitt (de Mulhouse)

V

*Circulaire du «Confédéré»*⁷⁸

(Confidentielle)

LE COMITÉ DU CONFÉDÉRÉ

AUX

Démocrates fribourgeois et suisses.

Fribourg, 1^{er} juin 1865.

Cher citoyen et confédéré,

La Société constituée en 1862 pour la publication du *Confédéré* pendant les années 1863, 64 et 65, arrive à son terme au 31 décembre prochain.

Il faut la reconstituer.

Le Canton est dans une phase de transition.

Les partis se décomposent, pour se regrouper. Les principes sont les mêmes, car ils demeurent éternels, mais les formes sous lesquelles ils se combattent, varient.

Nous avons, en première ligne, à conquérir la représentation proportionnelle, pour arriver à l'équitable répartition des impôts, ensuite, la réorganisation de l'Enseignement public, sans parler d'autres points secondaires. Ce sont là des questions de Justice. La seconde dépend de la première, et la

⁷⁸ Cette circulaire de quatre pages imprimées est entrée à la Bibliothèque nationale, à Paris, avec les imprimés et papiers ayant appartenu à Victor Schoelcher. Cf. *Bibliothèque nationale. Catalogue des ouvrages donnés par M. V. Schoelcher, sénateur, 1884, 99 p.*

première elle-même dépend d'une modification dans l'opinion d'une partie de nos adversaires qu'il s'agit de convaincre par l'action incessante et intelligente de la presse.

Les élections générales de 1866 nous diront ce que nous en devons penser.

La Confédération elle-même est travaillée dans le sens des réformes. Une révision de la Constitution, partielle ou totale, est inévitable. C'est à nous, aux hommes de 1848 et à leurs successeurs, aux Démocrates progressistes, qu'il appartient non seulement d'empêcher une rétrogradation, mais de féconder l'œuvre par l'infusion d'idées nouvelles saines et justes, de préparer l'avancement des institutions de la République.

Vous savez la situation de la Suisse vis-à-vis de deux voisins qui en convoitent des lambeaux. Si aujourd'hui ils sont au repos, ils n'en nourrissent pas moins des projets de conquête et d'annexion. L'opinion rend au *Confédéré* cette justice d'avoir signalé longtemps à l'avance, caractérisé dans leurs moyens et combattu avec la plus grande énergie ces coupables tentatives contre l'indépendance de notre Patrie, et nous avons l'orgueil de croire que notre vigilante persistance n'a pas peu contribué, aidée par les faits, à la transformation des opinions sur la politique internationale suisse.

Il faut, c'est notre conviction, veiller sans cesse, car les mauvais jours approchent, et nous ne nous sauverons que par la vigilance.

Nous faisons appel à tous les hommes dévoués et de bonne volonté du parti du progrès, quelles que soient d'ailleurs leurs nuances dans les questions secondaires. Il s'agit de constituer l'*union de la Démocratie libérale* autour des institutions républicaines, institutions qui contiennent les améliorations et les réformes de l'avenir, ainsi que le germe d'un progrès indéfini, si nous savons les développer avec intelligence; il faut surtout veiller à l'intégrité de la Patrie commune, sans laquelle il n'y a point de République.

Notre ambition serait d'agrandir le format du journal, afin de pouvoir consacrer un espace convenable aux *questions économiques, de crédit, d'industrie et de commerce* si vitales de nos jours et par ce motif si prépondérantes dans les rapports sociaux actuels.

Nous le pourrons, si l'on vient à notre aide, si le dévouement persiste. *Cent cinquante actions souscrites* annuellement nous permettront d'opérer cette amélioration.

Nous vous prions, en conséquence, cher citoyen, de lire le projet d'association ci-contre. C'est sur ces bases que nous proposons à nos amis de constituer la nouvelle Société, bases qui nous semblent présenter toutes les garanties désirables et qui ont pour elles une expérience de neuf années.

Après avoir lu et fait lire ce projet, nous vous prions de bien vouloir signer et faire signer des actions et de *nous transmettre votre liste dans le plus bref délai possible*, afin qu'une assemblée générale puisse être réunie au plus tôt pour procéder à la reconstitution de la *Société du Confédéré*.

Recevez, cher concitoyen, nos salutations fraternelles et républicaines.

Le Comité du Confédéré:
Julien SCHALLER.
Isaac GENDRE, Avocat.
A. CUONY, Notaire⁷⁹.

Le Rédacteur-Secrétaire:
Schmitt

Observation. — Messieurs les souscripteurs qui prévoient ne pouvoir assister aux assemblées pourront désigner à la colonne des *Observations* le citoyen auquel ils donnent mandat de les y représenter.

Projet d'association

1. Il est constitué une société d'actionnaires pour la publication du journal le *Confédéré* sous la dénomination de *Société du Confédéré*.

La durée de la Société est fixée à 3 années, du 1^{er} janvier 1866 au 31 décembre 1868.

2. Les actions sont de 30 francs par an. Tout signataire est engagé pour trois années, soit pour la période entière de l'association. Lorsque deux ou plusieurs citoyens se réunissent pour une action, l'un d'eux seul est considéré comme actionnaire et jouit seul des droits attachés à ce titre.

Les actions se payent en deux termes: fin juin et fin décembre de chaque année.

Elles n'engagent le souscripteur que jusqu'à concurrence de leur montant.

Tout actionnaire ou tout groupe d'actionnaire a le droit de recevoir *gratis* un exemplaire du journal, pour chaque action souscrite et payée, pendant toute la durée de la Société, si le nombre des actions dépasse le chiffre de *quatre-vingts*. Si ce chiffre n'est pas atteint, les signataires sont déliés de leur engagement et le présent projet tombe.

Les souscripteurs de *plus d'une action* pourront indiquer le ou les citoyens à qui le journal sera adressé en leur lieu et place.

Les actionnaires qui se feraient adresser le journal *hors de Suisse* en auront le sur-port à leur charge.

3. La *Société du Confédéré* se réunit en assemblée générale une fois l'an, pour apurer les comptes de l'année précédente et délibérer sur les propositions du Comité, ou sur les motions faites par les actionnaires.

⁷⁹ Julien Schaller (1807–1871), chef du gouvernement de 1847 à 1857, conseiller aux Etats, leader des radicaux fribourgeois. Isaac Gendre (1831–1881), député, avocat renommé, célèbre par son discours contre la peine de mort. Jean Auguste Cuony (1803–1885), notaire à Fribourg, avait occupé diverses charges administratives avant de devenir syndic de la ville, de 1849 à 1857. Il déploya une importante activité économique en faveur des chemins de fer, de la ligne d'Oron en particulier.

Toute action donne droit à une voix. Les absents pourront constituer des mandataires pris parmi les actionnaires.

La convocation se fait par le journal et par cartes individuelles. Le journal publie les décisions de l'assemblée.

4. La Société nomme un Comité de Direction de trois membres. Le Comité a, autant que faire se pourra, des correspondants réguliers dans chaque district du Canton et dans les villes principales de la Suisse et les capitales étrangères; il se réunit chaque mois. Ne pourront faire partie du Comité les citoyens avec lesquels il traite pour livraisons, fournitures ou services quelconques. Le rédacteur assiste à ses séances avec voix délibérative. Il tient la plume du Comité ainsi que de l'assemblée des actionnaires.

Le Comité dirige l'entreprise. Il contracte avec l'imprimeur, l'éditeur et l'expéditeur. Il nomme, dirige et surveille le rédacteur et l'administrateur et fixe leurs traitements; il fait tous actes de direction, de rédaction et d'administration. Il décide des avantages à accorder aux correspondants.

Il est renouvelé chaque année par tiers. Les membres sortants sont rééligibles⁸⁰.

5. Le programme du *Confédéré* reste ce qu'il a toujours été.

Il sera l'organe de la *Démocratie radicale et progressive* de la Suisse et du Canton de Fribourg.

La Société, dans sa première réunion, développera ce programme.

*

Les soussignés, après avoir pris connaissance de la circulaire et du projet d'association d'autre part, adhèrent au dit projet et souscrivent des actions, ainsi qu'il suit:

<i>Nom du souscripteur</i>	<i>Domicile</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Observations</i> (nom du mandataire choisi par le souscrip- teur)
Ledru-Rollin	Londres	deux	
Etchegoyen	Londres	une	
Schoelcher	Londres	deux	
Philipps ⁸¹	Londres	deux	

⁸⁰ L'assemblée constitutive du 29 octobre modifia quelque peu cet article 4: «Elle a composé le Comité de quatre membres élus par elle auxquels sera joint le rédacteur, avec voix délibérative et faisant fonctions de secrétaire. Cette combinaison avait surtout pour but de donner accès à de nouveaux éléments au Comité et l'assemblée a voulu que nos nombreux amis du Lac fussent représentés et a désigné pour cela M. le Dr Huber, de Morat, qui remplace M. Cuony, lequel avait déclaré ne plus accepter de siéger dans l'intention qui vient d'être énoncée. Le comité reste en charge durant toute la période» (*Le Confédéré*, 1^{er} novembre 1865).

⁸¹ Alexandre Auguste Ledru-Rollin (1807-1874), l'homme politique radical bien connu,

VI

*Lettre de Victor Chauffour à Georges Joseph Schmitt*⁸²

30 juillet
Grimbach G^d Duché de Bade

Cher ami,

Depuis la lettre que Scheurer vous a écrite et qu'il m'a communiquée⁸³, nous avons fait la connaissance d'un de vos amis bernois, M. Fritz Keller, de la maison von Graffenried et Cie⁸⁴. Il nous a fait une communication qui nous paraît importante, avec mission de vous la transmettre de suite. Il a commencé par nous exprimer, en son nom et au nom d'un groupe d'hommes politiques suisses (parmi lesquels Jolissaint⁸⁵), le désir de vous avoir à Berne, comme rédacteur en chef d'un journal français paraissant trois fois par semaine, dans le format du *Confédéré* un peu agrandi. Il affirme qu'il trouverait assez d'adhérents pour assurer l'existence du journal au moins pendant trois ans, en vous faisant une situation meilleure que celle que vous avez au *Confédéré*. Il croit de plus qu'à Berne, votre journal aurait une tout autre importance qu'à Fribourg, qu'il aurait un plus grand nombre d'abonnés, une influence plus grande, des annonces, etc. Il n'a pas dissimulé d'un autre côté que les actions souscrites jusqu'ici par ce groupe seraient difficilement continuées au *Confédéré* restant à Fribourg, parce que, dans cette localité, le journal ne rend pas les services qu'il rendrait s'il était transporté à Berne. Il a ajouté que, sous le rapport des avantages personnels, vos D^{elles} trouveraient certainement à Berne plutôt qu'à Fribourg l'occasion d'utiliser leurs

exilé à Londres depuis 1849. Etchegoyen, un Français réfugié à Londres, était un des familiers de Ledru-Rollin. Victor Schoelcher (1804–1893), homme politique, républicain démocrate, auteur du décret abolissant l'esclavage colonial en 1848, banni après le coup d'Etat de 1851, vécut à Londres jusqu'en 1870. Nous n'avons pu identifier Philipps. Ces quatre noms ont été inscrits à la main, tous d'une même écriture.

⁸² Bibliothèque nationale, Paris, Papiers Quinet, NAF 20784, fol. 288/89. La présence de cette lettre dans les papiers Quinet semble indiquer que Schmitt la lui a communiquée, sans doute pour lui demander conseil. Aucune des lettres de Schmitt à Quinet qui ont été conservées n'y fait allusion. Les lettres de Chauffour sont, pour une bonne part, non datées et nous n'avons pu établir avec certitude la date de celle-ci.

⁸³ Cette lettre d'Auguste Scheurer-Kestner est inconnue.

⁸⁴ Nous n'avons pu identifier ce Fritz Keller. La maison von Graffenried et Cie est sans doute la filature de Felsenau, première usine d'une certaine importance à Berne, qui avait été fondée par Charles Guillaume de Graffenried, conseiller national.

⁸⁵ Pierre Jolissaint (1830–1896), instituteur, révoqué par le gouvernement conservateur bernois en 1852, se rendit alors à Paris où il fit des études de droit. Notaire et avocat à Saint-Imier, député au Grand Conseil dès 1864, conseiller d'Etat en 1866, conseiller national dès 1867, Jolissaint joua un rôle important dans la construction des chemins de fer jurassiens. Radical militant, il présida le Congrès de la Paix de Genève en 1867.

talents et leurs connaissances⁸⁶. Je vous résume à peu près ce que M. Keller nous a dit et qui, à notre avis, mérite mûre réflexion de votre part. J'ajoute seulement que M. K. dit encore qu'il se mettrait en campagne immédiatement, aussitôt qu'il serait certain d'avoir votre assentiment et que, jusqu'à la constitution de la nouvelle société, le secret le plus absolu serait gardé pour ne pas compromettre votre situation à Fribourg.

Nous avons naturellement accueilli cette communication avec grande réserve, vous seul pouvant y répondre en connaissance de cause. Les questions qu'elle soulève sont tellement délicates et supposent une connaissance si exacte des hommes et des choses que nous n'osons émettre un avis. Une seule chose nous paraît certaine, c'est que, comme vous l'a écrit Scheurer, le nombre de vos actionnaires français a grande chance de diminuer, puisque la presse française renaissante donne d'une part plus satisfaction à nos sentiments comprimés et que d'autre part elle exige et exigera de plus en plus des sacrifices d'argent considérables. Le moment de fonder à l'étranger un journal français est passé et ne reviendra plus. D'en autre côté, un journal suisse, comme vous pourriez le faire, serait une œuvre utile et qui ne vous détournerait pas de la mission que vous vous êtes donnée et que vous remplissez si vaillamment. Nous avons dit à M. K. que par les raisons que je viens d'énoncer, nous ne pensions pas que le journal qu'il voudrait fonder trouvât en France beaucoup d'actionnaires; mais nous avons ajouté que, quant à nous personnellement et au groupe alsacien, nous vous continuerons, partout où il vous conviendra de planter votre drapeau, le concours que nous vous avons donné jusqu'ici.

Voilà l'état de la question. A vous de la résoudre. Si vous pouvez me faire réponse avant dix jours, je pourrai encore (au cas où vous le jugeriez utile) en conférer avec M. K. Scheurer est parti ce matin me chargeant de ses amitiés pour vous. Veuillez me rappeler au bon souvenir de vos dames et croyez-moi

Votre dévoué

V. Chauffour

P. S. Grimbach semble me faire du bien... Pourrez-vous m'adresser le Confédéré? Cela me ferait plaisir.

⁸⁶ Schmitt était le père de sept enfants, dont six filles.

VII

*Georges Joseph Schmitt au général Ludwik Hauke-Bosak*⁸⁷

Samedi soir [3 avril 1869]

Mon cher Général,

Votre annonce paraîtra la semaine prochaine.

Ne comptez sur aucun débit. Ici on ne lit *rien* et l'on ne comprendrait pas la question que vous traitez : il n'y a ni industrie ni ouvriers.

J'ai parcouru votre brochure⁸⁸. Je vous félicite d'avoir insisté sur l'abolition de la monarchie. Mais vous voyez que nos collectivistes n'entendent pas de cette oreille, puisque leur dictature, la suppression de la liberté, de l'hérédité et de la propriété individuelle – seraient encore la monarchie et même la pire.

Vous avez eu raison de faire allusion à leurs *bêtises* de Paris où ils ont servi l'empire (v. le dernier discours de Rouher⁸⁹) et le serviront toujours. *Fous ou traîtres*, c'est la seule manière saine de les apprécier. Ils vont servir de prétexte à la guerre et à une recrudescence dans la compression.

Je suis désolé, *tristus atque ad mortem*, et je prévois des phases encore bien douloureuses à passer.

A vous tout de cœur

Schmitt

⁸⁷ Papiers Hauke-Bosak ; xérocopie en possession de la Bibliothèque publique et universitaire de Genève. Ludwik Hauke-Bosak (1834–1871), d'origine polonaise, colonel dans l'armée russe, s'était rangé au côté de l'insurrection polonaise de 1863 au cours de laquelle le gouvernement national lui avait conféré le grade de général et confié un important commandement. Réfugié à Genève, il prit une part importante aux activités de la Ligue de la Paix et de la Liberté. En 1870, il rejoignit Garibaldi en France et commanda l'une des brigades de l'armée des Vosges ; il fut tué non loin de Dijon le 21 janvier 1871. C'est sans doute à la suite du Congrès de la Paix, tenu à Genève en 1867, que le Général fit la connaissance de Schmitt ; le 30 août 1868, ce dernier publia, dans son journal, une longue réponse de Hauke-Bosak à Mazzini. Cf. notre article « Mazzini, il Generale Hauke-Bosak e la Lega internazionale per la Pace e la Libertà, un carteggio inedito », in : *Movimento operaio e socialista*, Anno XIX, n° 3 (Luglio-Settembre 1973), p. 255–285.

⁸⁸ *Brochure populaire. La grève*, par BOSAK-HAUKÉ. Précédé d'une lettre du Dr Jean Jacoby, député au Parlement prussien, Genève 1869, 24 p.

⁸⁹ Devant le Corps législatif où, lors d'une discussion générale relative à la loi sur les finances, Thiers avait attaqué le gouvernement à propos des libertés, Rouher, le ministre d'Etat, avait répondu en déclarant que la bourgeoisie rendait hommage « aux intentions sincèrement libérales du gouvernement... En même temps elle a aperçu que des passions qu'elle croyait éteintes couvaient encore dans les bas-fonds sociaux ; elle a vu de sinistres lumières sortir de certaines réunions publiques tenues dans l'enceinte de Paris ; elle commence à croire que les révolutions sont possibles et que les artisans de révolutions se préoccupent de préparer leurs instruments... Ce qu'il y a de vrai, Messieurs, c'est que la bourgeoisie des départements se dégoûte beaucoup, depuis quelques mois, de vos ardeurs libérales, parce qu'elle aperçoit derrière elles les passions révolutionnaires » (*Journal officiel de l'Empire français*, 3 avril 1869, p. 452).